

Commune nouvelle : les informations postales évoluent !

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2016, LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE IMPLIQUE LE CHANGEMENT DES ADRESSES POSTALES DE CHACUN : HABITANT, ENTREPRISE, ASSOCIATION, ORGANISME, ETC., AU SEIN DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES.
NOUS VOUS PROPOSONS CI-DESSOUS UNE NOTICE EXPLICATIVE POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS.

Nouvelles inscriptions postales à respecter pour tout envoi postal

Exemple n°1 pour les particuliers



Coordonnées du destinataire

Premières lignes : Prénom et NOM
+
Lignes suivantes : adresse complète
(nom et numéro de voie, bâtiment, étage, boîte postale...)
+
Dernière ligne : NOM de la commune déléguée (lieu de résidence)

Code postal

de la commune déléguée
(lieu de résidence)

NOM de la commune nouvelle

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Exemple n°2 pour les entreprises



Coordonnées du destinataire

Premières lignes : Prénom et NOM
+
Lignes suivantes : adresse complète
(nom et numéro de voie, bâtiment, étage, boîte postale...)
+
Dernière ligne : NOM de la commune déléguée (lieu de résidence)

Code postal

de la commune déléguée
(lieu de résidence)

NOM de la commune nouvelle

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Codes postaux des communes déléguées

49110 : Le Pin-en-Mauges
49450 : Villedieu-la-Blouère

49510 : Jallais, La Poitevineière, La Jubaudière
49600 : Andrezé, Beaupréau, Gesté, La Chapelle-du-Genêt, Saint-Philbert-en-Mauges